



## Situation critique est urgente

Par **mokhtar1**, le **26/02/2009** à **02:06**

bonjour

je suis étranger marié à une française et cela fait bientôt 3 ans entre temps nous avons eu un enfant mort-né à 36 semaine de grossesse enregistré même sur le registre d'état civil français. depuis les choses ne vont plus comme avant car elle devient insupportable et même un divorce est envisagé. et elle menace d'engager une procédure d'annulation du titre de séjour par divorce.

ma question est la suivante: A-t-elle ce droit ou non?

pouvez-vs ajouter a cela quelques adresses d'organismes ou SOS fournissant de l'assistance dans ce domaine?

je vs serai très reconnaissant pour me répondre.

merci d'avance